



Comment licencier une assistante maternelle en congé maladie ?

Par **zabou23**, le 15/05/2012 à 17:26

Bonjour,

Nous devons terminer notre contrat avec notre assistante maternelle mi juin car nous étions d'accord pour ne pas continuer ensemble l'année prochaine et je suis moi même en congé maternité et souhaite m'occuper de mes enfants cet été.

Malheureusement, elle vient d'avoir un accident durant ses congés et elle est en arrêt maladie longue durée, elle ne pourra donc pas garder à nouveau notre enfant d'ici septembre.

Pouvons nous licencier notre assistante maternelle durant cette période ? Si oui , comment? Devons nous lui payer son préavis (si avant le 1er juillet, notre contrat aura moins d'un an d'ancienneté) ?

Si nous ne pouvons pas licencier notre assistante maternelle durant son congé maladie, comment cela se passe t il à son retour sachant que nous aurons à ce moment un autre mode de garde ?

Merci de votre aide

Par **P.M.**, le 15/05/2012 à 17:38

Bonjour,

Normalement, vous pouvez rompre le contrat de travail par retrait de l'enfant et le préavis peut avoir lieu pendant l'arrêt-maladie...

Il conviendrait de vous référer à l'[Art. 18 de la Convention collective nationale des assistants maternels du particulier employeur](#) ...